CONTRE LES INDIGNATIONS SÉLECTIVES !

Nous voudrions dès l'entame de notre propos, rappeler que le peuple sénégalais a consacré sa croyance en Dieu au travers du serment du Président de la République (article 37 de la Constitution) qui « Jure devant Dieu et devant la Nation sénégalaise », et affirmer que nous sénégalais devons conséquemment, être plus fiers de notre religiosité; chercher à vivre en respectant les exigences d'une vraie croyance et confiance en Dieu; nous évertuer à laisser la « Parole de Dieu » nous guider dans nos réflexions, et fonder nos rapports avec nos concitoyens et avec les personnes morales (l'État, nos Communautés d'appartenance et nos Organismes employeurs), sur l'amour, la vérité, la justice et l'équité.

Dans cet article nous voulons, après avoir rendu un hommage aux saints fondateurs des confréries et des familles religieuses (I.), nous ériger contre les indignations sélectives (II.) en mettant en exergue des vices qui ne sont pas suffisamment combattus par les défenseurs des valeurs culturelles fondamentales, en illustrant par des questions ces indignations sélectives (Page 4) et en partageant des versets coraniques et des vers du vénéré Cheikh Ahmadou Bamba (Pages 4 et 5) qui devraient aider à déconstruire de fausses affirmations qui contribuent à égarer les disciples.

I. HOMMAGE AUX SAINTS FONDATEURS DES CONFRÉRIES ET DES FAMILLES RELIGIEUSES.

Parlant d'éthique, feu le juge Kéba Mbaye (paix à son âme), au cours de la leçon inaugurale qu'il avait donnée le 14 décembre 2005 à l'Université Cheikh Anta Diop, avait notamment indiqué que : « Cheikh Omar Foutiyou, Cheikh Ahmadou Bamba Khadimou Rassool, El Hadj Malick Sy, mon guide Sérigne Abdoul Aziz Sy Dabakh, le Cardinal Thiandoum » et « bien d'autres (...) nous ont appris non par de simples paroles mais par les actes de leur vie, ce qu'est le bien. Grâce à eux, nous savons parfaitement ce qui est bien en famille, ce qui est bien dans la rue, à l'université, dans les ateliers et les bureaux, dans la pensée et l'action, qu'elle soit politique ou autre. (...). Malheureusement, il arrive très souvent que nous empruntions un autre chemin que celui que nos anciens avaient choisi ; Eux avaient choisi le chemin de la foi, de la dignité, de l'honneur, du courage, de l'honnêteté, de l'humilité, de la tempérance, de la droiture, du respect d'autrui et du bien commun, du travail, de l'endurance et de l'amour de la nation. »

Fier et très respectueux de la grandeur de tous ces saints bâtisseurs, nous nous joignons à ce grand hommage que feu le juge Kéba Mbaye avait rendu aux fondateurs de l'Église sénégalaise et des familles et confréries musulmanes en évoquant le « droit chemin » qu'ils avaient choisi et dont l'abandon est le principal élément justificatif de la perpétuation et de l'approfondissement de la crise morale au sein de la communauté musulmane.

Nous considérons que les fondateurs des confréries et des familles religieuses étaient du nombre des « bienaimés de Dieu » (« awliya d'Allah »). Conséquemment, si nous avions à évoquer le perfectionnement des œuvres humaines, tout en sentant le besoin d'évoquer les leurs, nous aurions affirmé : « Les œuvres de nos saints étaient parfaits au moment où ils les accomplissaient, ou les écrivaient, du fait de l'inspiration divine. Face à l'évolution du monde, avec l'existence de nouveaux savoirs et l'apparition de nouveaux défis que la Communauté musulmane doit relever, il appartient à leurs héritiers et aux actuels érudits de produire, pour adapter certaines parties de leurs écrits au contexte actuel pour améliorer la guidance des croyants et la bonne gestion actuelle des nouvelles affaires terrestres en tant que vicaires de Dieu ».

Nous fondons cette façon de s'exprimer sur le besoin incontestable de perfectionnement continu des savoirs, des techniques et des méthodes ; sur un Hadith relatif aux rapports entre Dieu et Ses « bien-aimés » et sur ce que dit le vénéré Cheikh Ahmadou Bamba Mbacké », le Serviteur du Prophète Muhammad (PSL) dans les vers 1385 à 1399, 1411 et 1412 de son « Traité de soufisme *Massàlik al Jinàn* Les Itinéraires du Paradis » que les lecteurs trouveront facilement dans le net.

Le hadith susmentionné et quelques un des vers sus-indiqués sont transcrits ci-après :

D'après Aboû Horeira (que Dieu soit satisfait de lui), l'Envoyé de Dieu (à lui bénédiction et salut) a dit : « Allâh Très Haut a dit : A celui qui nuit à un de mes porte-paroles, je déclarerai la guerre. Rien de ce qui M'est agréable ne rapproche autant Mon serviteur de Moi que l'accomplissement des obligations que Je lui ai imposées. Mon serviteur ne cessera de se rapprocher de Moi par des pratiques surérogatoires jusqu'à ce que Je l'aime, et lorsque je l'aime, Je serai l'oreille par lequel il entendra, *le* regard par lequel il verra la main avec laquelle il empoignera, le pied avec lequel il marchera. S'il me sollicite, certes, Je lui accorderai ma faveur, s'il implore, ma protection, certes, Je la lui accorderai. » (*Hadit 38 N*)

- 1385 Il faut éviter, écoute bien ce que je dis, le fait de formuler des critiques à l'encontre des Saints
- 1386 De les nier, de réfuter leurs déclarations concernant les choses cachées et les secrets qu'Allah, Très-Haut leur confie.
- 1387 Seuls l'ignorant ou le jaloux, dis-je, les dénigrent et contestent leurs privilèges.
- 1399 Avoir bonne conviction en eux constitue une sainteté, mais formuler des critiques à leur endroit, est un délit
- 1411 Quiconque les croît dans leurs états mystiques, profitera des dons grâcieux d'Allah, le Maître absolu
- 1412 Mais, être injuste envers eux en les réfutant, est une attitude coupable qui n'aura pour salaire que le malheur, ceci est très sérieux.

Les écrits et les propos exprimés en toute bonne foi, même s'ils sont porteurs d'affirmations erronées ou jugées offensantes, induiraient rarement des disputes et des menaces si les croyants arrivent à développer leur capacité à s'engager paisiblement dans de saines discussions, avec la volonté de restaurer pacifiquement la vérité et de contribuer, par l'éveil méthodique des consciences, à l'éradication des ignorances qui peuvent induire des dérives verbales et des actes insensés.

Cette attitude recommandée, qui minimiserait les vengeances, les menaces et les représailles, doit être soutenue par une claire conscience de la « Miséricorde du Tout Puissant » qui doit pousser les croyants à faire les efforts qu'il faut, sur eux-mêmes, pour maitriser leurs colères et développer la « miséricorde humaine », comme le veut le Créateur qui a affirmé dans les versets 12 à 17 de la sourate 90 : « Et qui te dira ce qu'est la voie difficile ? C'est (...). Et c'est être, en outre, de ceux qui croient et s'enjoignent mutuellement l'endurance, et s'enjoignent mutuellement la miséricorde. »

Par ailleurs, les musulmans sénégalais doivent prendre exemple sur le vénéré Cheikh Ahmadou Bamba qui, soumis à un exil périlleux par les colonisateurs avec la complicité de certains de ses concitoyens a dit avoir pardonné à tout le monde après son retour. Notre intime conviction est que lui et les autres saints fondateurs désapprouveraient la conduite de personnes qui disent les aimer et qui lancent des appels au meurtre contre des créatures humaines. Ces gens parmi lesquels il y a des extrémistes confrériques devraient pourtant mettre en avant le fait que, quel que soit ce qui a pu être dit ou écrit, il n'y a, en principe, aucun sénégalais qui n'a pas un profond respect pour ces saints, et que les « spirituellement malades », les « ignorants » ou les « momentanément égarés » qui diraient du mal d'eux, ont besoin d'être guéris ou éveillés et non combattus avec de la violence physique ou verbale.

Aimer un saint, ce n'est pas le déifier ou le positionner au-dessus du Prophète ou des autres saints et ce n'est pas se contenter de chanter ses louanges, en y intégrant des innovations et des paroles mensongères. Aimer un saint c'est notamment le connaître et contribuer à le faire connaître, dans le respect strict de ses écrits et de ses paroles authentiques, pour optimiser le nombre de croyants désirant le prendre pour modèle et l'imiter dans tous les aspects de leur vie sur terre.

« L'éveil méthodique des consciences des égarés et des ignorants » et la guérison des « spirituellement malades » sus-évoqués sont des actes de prévention, qui doivent précéder les mesures répressives qui sont très souvent prises ou requises contre ceux qui agressent les croyants en posant des actes (parole, écrit, conduite) totalement contraires à leurs valeurs culturelles fondamentales et à leurs croyances.

Nous rendons un vibrant hommage à tous les individus et Organisations qui luttent pour la protection de nos valeurs culturelles fondamentales, en mettant un accent particulier sur la lutte contre la franc-maçonnerie et cette homosexualité encouragée par des lobbies étrangers soutenus par des nationaux « égarés ». Cependant, nous leur demandons respectueusement de mettre plus l'accent sur cet « éveil méthodique des consciences » qui est l'unique moyen de transformation (de reformatage ou de réorientation) des cœurs et des esprits d'où prennent naissance toutes les mauvaises œuvres, et de faire attention aux « indignations sélectives » qui nous poussent à ne rien faire devant de graves transgressions ou à ne pas mener assez activement des combats contre des vices qui sont pourtant plus graves que la franc-maçonnerie et certaines formes d'homosexualité, au regard des dommages matériels et spirituels qu'ils causent aux personnes physiques ou morales.

II. CONTRE LES INDIGNATIONS SÉLECTIVES

II.1. Généralités

Pour sortir donc victorieux du combat pour la protection des valeurs, il urge notamment de reconnaitre que la dégradation des « mœurs sexuelles » ne se limite pas à l'homosexualité, et qu'il importe de lutter contre tous les vices qui génèrent la commission de mauvaises œuvres dans la gestion des affaires terrestres, dans

les rapports interpersonnels et dans les relations entre les dirigeants (quels qu'ils soient) et ceux qui sont sous leur autorité.

S'agissant de la dégradation des « mœurs sexuelles », il y a aussi l'adultère, commis notamment par des « prédateurs sexuels » qui se servent très souvent de leur « supériorité » financière ou hiérarchique pour exploiter ou abuser sexuellement des épouses d'autrui. La gravité de l'adultère ressort simplement du fait qu'il y a toujours une tierce personne qui est victime ; qu'il peut conduire à un double meurtre ou à un crime de castration, et qu'il peut induire une confusion dans la descendance du couple avec des enfants dont le père biologique ne serait pas le mari.

Du fait notamment de la pauvreté ; du chômage et de la déification de l'argent ; de la baisse de l'autorité parentale ; de l'inadéquation de l'éducation sociale, morale et civique des jeunes sénégalais ; de l'influence négative des « pseudo-cultures » et des données pervertissantes véhiculées, sans un contrôle adéquat des autorités, par les télévisions et le net, la prostitution, qui peut être interprétée comme « une pratique d'adultère ou de fornication légalisée », se masculinise et s'approfondit avec une grande dose de clandestinité, avec de nombreux appartements transformés en « maisons closes » où se développe aussi la pornographie avec la complicité de bailleurs inciviques et d'adultes pervers.

Pour obtenir une société vertueuse et paisible, les croyants sénégalais doivent donc convenir que l'homosexualité vécue dans une totale discrétion et la franc-maçonnerie, qui est une société secrète à laquelle adhère des croyants égarés, ne sont pas les plus grands fléaux du pays.

Ce qu'il y a de pire contre la marche vers l'avènement d'une société vertueuse, ce sont notamment :

- Les alliances entre gouvernants, politiciens, opérateurs économiques « antipatriotes-véreux » et des marabouts, fondées sur la sauvegarde d'intérêts matériels et politiques au détriment de l'État et des personnes les plus nécessiteuses, et la mauvaise conduite des sénégalais qui détruisent des développements individuels avec la sollicitation ou la commission d'actes maléfiques (maraboutage, sorcellerie et services de féticheurs) ;
- L'intempérance dans l'acquisition des richesses matérielles de ceux-là qui sont coupables de la spoliation des ressources financières, foncières, immobilières, halieutiques, pétrolières, gazières et minières et empêchent l'État de pouvoir optimiser sa capacité à satisfaire les besoins primaires des citoyens dans les domaines de l'éducation, de la santé, du désenclavement, de l'alimentation et de la fourniture d'eau et d'électricité), et
- Les dérives verbales et les innovations blâmables de « faux chefs religieux » et de conférenciers zélés qui égarent des fidèles, attisent des rivalités entre les confréries et les familles religieuses, menacent la paix, la cohésion sociale, et affaiblissent la Communauté musulmane, qui a pourtant besoin de l'union de tous ses membres, pour pouvoir faire face solidairement aux ennemis de la religion, qui veulent aussi imposer une évolution sociétale « individu-centrée », comme le veut Allah qui « aime ceux qui combattent dans Son chemin en rang serré pareils à un édifice renforcé » (S 61 V 4).

Il y a évidemment nos passivités devant les mauvaises conduites, nos indignations sélectives et nos excessives « massla et sang sutura », qui sont tous des freins à la victoire du bien (amour, vérité, justice, équité, etc.) sur le mal (haine, mensonges, injustice, iniquité, etc.) et des obstacles à la guérison des « spirituellement malades » qui sont les seuls à commettre sciemment des mauvaises œuvres.

Dans son « Traité de soufisme» susmentionné, qu'il a présenté comme « un ouvrage contenant le remède de tout homme dont la passion mondaine a terni le cœur, l'a rendu spirituellement malade » (vers n°27), le vénéré Cheikh Ahmadou Bamba Mbacké a évoqué dans les vers 1432 à 1459 ces « faux chefs religieux » qui font indiscutablement partie des « spirituellement malades » et qui pour lui sont des « des fourbes, des coquins », des « vilains rusés » qui, « se targuant de perfection et de sainteté, accablent les gens par leurs multiples et diverses relations », des « mercantiles », des « hypocrites », des « assoiffés de fortune et de prestige », des « aigrefins » qui « évoquent très souvent Allah par leur langue alors que leur cœur reste parmi les plus corrompus de ce monde ».

Dans son livre « La pensée socioreligieuse d'El Hadji Malick Sy *Kifaayatu ar-Raa'hibiin* », le Docteur Mouhamadou Mansour Dia nous rapporte des propos du vénéré saint Homme : «(...) la corruption a également gagné les marabouts lorsque certains d'entre eux ont commencé à s'intéresser aux vanités de ce monde et à utiliser leurs connaissances à d'autres fins ; ils procèdent à la mystification des adeptes. (...). Ils utilisent leurs sciences ésotériques et subtiles à des fins précises. Par exemple, pour abuser les cœurs des masses, pour accaparer les biens des démunis, pour mépriser les pauvres, pour autoriser les interdits et les innovations au point que beaucoup d'entre eux ont fini par apostasier leur foi. Les ignorants acceptent les prédications de ces hommes puisque ces derniers déclarent avoir hérité de leur statut et être dotés des particularités dans cette voie. » (*Page 92*)

Ces claires positions désapprobatrices des deux vénérés saints fondateurs contre les « faux chefs religieux » et les « marabouts mystificateurs » constituent un motif d'encouragement de tous les croyants (musulmans, chrétiens et animistes) à s'indigner de manière non sélective et à lutter par tous les moyens pacifiques contre toutes les mauvaises œuvres, d'où qu'elles viennent et quelles que soient leurs natures, afin que la primauté de « la Parole de Dieu » non antinomique avec les valeurs et idéaux de la République soit effective.

II.2. Des questions pour mettre en exergue les indignations sélectives qui ont été constatées.

Les questions posées ci-après, de manière non exhaustive, mettent en exergue des indignations sélectives, et des mutismes qui sont des freins à la victoire du bien sur le mal dans tous les domaines, et donc au retour véritable vers Dieu :

- Pourquoi les musulmans ne condamnent pas assez les « faux chefs religieux » et les « marabouts mystificateurs », mais aussi la mal gouvernance et tous ces guides religieux qui sont les complices d'antipatriotes gouvernants et opérateurs économiques, et qui, par des alliances prohibées par Dieu, arrivent à amasser des colossales fortunes personnelles leur permettant de vivre dans la surconsommation, l'ostentation et les gaspillages ?
- Pourquoi les Imams, les prêcheurs et les guides religieux n'insistent pas assez sur la gravité des péchés émanant des préjudices causés à l'État, personne morale, par ceux qui sont impliqués dans la spoliation des ressources financières, foncières, immobilières, pétrolières, gazières, minières et halieutiques ainsi que sur les clauses du repentir qui serait un préalable à l'effacement des péchés ?
- Pourquoi les musulmans ne disent pas clairement à tous ces hypocrites hétérosexuels qui mentent, volent, violent, détournent les femmes d'autrui et pillent égoïstement les ressources appartenant au Peuple sénégalais, qu'ils sont pires que les homosexuels qui vivent dans une totale discrétion ?
- Pourquoi n'a-t-on pas condamné énergiquement ce marabout qui avait affirmé que le saint fondateur d'une confrérie est au-dessus du Prophète Mouhammad (PSL) ; qu'il est dieu ; qu'un de ses khalifes est dieu, et que ce khalife qu'il déifiait lui avait donné un pouvoir tel que quiconque le voit irait au Paradis ?
- Pourquoi un orateur zélé n'a pas été médiatiquement lynché quand il a eu le culot d'affirmer, sous les rires d'un auditoire ignorant, qu'un saint fondateur assure le développement personnel ou résout les problèmes de ses fidèles mieux que Dieu peut le faire pour Ses serviteurs ?
- Pourquoi laisse-t-on se propager des propos hérétiques de certains fidèles selon lesquels, ils doivent tout à un saint fondateur de confrérie ou à leur marabout ; que ce sont ces derniers qui occupent pleinement leur cœur, certains parmi eux, allant jusqu'à dire que si « leur marabout leur demandait la tête de leur père ou de leur mère, ils la lui donneraient » ?
- Combien de musulmans sont restés inactifs en entendant des guides religieux promettre le Paradis à leurs fidèles, un d'entre eux s'étant même permis d'affirmer que l'admission au Paradis de disciples vivant dans une ville sainte est acquise et que cela ne dépend pas de leur degré de piété ?
- Pourquoi tous les hauts responsables musulmans n'ont pas condamné publiquement et clairement un marabout qui s'est permis de travestir les questions qui sont posées aux morts dans la tombe, les ramenant, de manière simpliste avec un brin de moquerie, à la seule question de savoir quelle était la relation du mort avec le saint fondateur de la confrérie à laquelle il appartient, ajoutant que ce dernier a toutes les âmes entre ses mains ?
- Pourquoi les hauts responsables musulmans laissent-ils des conférenciers ou des animateurs d'émissions télédiffusées, outrageusement zélés, développer une concurrence entre confréries et familles religieuses sur fond de supériorité entre les saints fondateurs ?
- Pourquoi les hauts responsables musulmans ne combattent pas l'usage par certains marabouts de moyens mystiques pour obscurcir la conscience de leurs disciples afin de pouvoir mieux les exploiter ou pour les séparer de leurs parents et les mettre exclusivement à leur service ?
- Pourquoi les hauts responsables des confréries et des familles religieuses ne condamnent pas la conduite de croyants qui se disent « musulmans non pratiquants » et celle de « certains marabouts qui pensent avoir atteint un degré de sainteté tel qu'ils se permettent de ne plus s'adonner à la prière » ?

Pour conclure cet article, nous transcrivons ci-après des versets coraniques, suivis de l'indication de vers du vénéré Cheikh Ahmadou Bamba Khadimou Rassool, qui soutiennent une grande partie des idées émises, ou apportent des réponses aux interrogations ci-dessus :

- « Parmi les hommes, il en est qui prennent, en dehors d'Allah, des égaux à Lui, en les aimant comme on aime Allah. Or les croyants sont les plus ardents en l'amour d'Allah. (...)! Quand les meneurs désavoueront les suiveurs à la vue du châtiment, les liens entre eux seront bien brisés! Et les suiveurs diront : "Ah! Si un retour nous était possible! Alors nous les désavouerions comme ils nous ont

- désavoués" Ainsi Allah leur montra leurs actions ; source de remords pour eux ; mais ils ne pourront pas sortir du Feu. » (S 2 V 165-167)
- «Dis: "Si vos pères, vos enfants, vos frères, vos épouses, vos clans, les biens que vous gagnez, le négoce dont vous craignez le déclin et les demeures qui vous sont agréables, vous sont plus chers qu'Allah, Son messager et la lutte dans le sentier d'Allah, alors attendez qu'Allah fasse venir Son ordre. Et Allah ne guide pas les gens pervers". Le Prophète a plus de droit sur les croyants qu'ils n'en ont sur eux-mêmes; et ses épouses sont leurs mères. (...). Et cela est inscrit dans le Livre. Certes, Allah et Ses Anges prient sur le Prophète; ô vous qui croyez priez sur lui et adressez-lui vos salutations. » (S 9 V 24; S 33 V 6 et 56)
- « Dis leur : "Je ne vous dis pas que je détiens les trésors d'Allah, ni que je connais l'Inconnaissable, et je ne vous dis pas que je suis un ange. Je ne fais que suivre ce qui m'est révélé." (...). « Dis : "Je ne détiens pour moi-même ni profit ni dommage, sauf ce qu'Allah veut. Et si je connaissais l'Inconnaissable, j'aurais eu des biens en abondance, et aucun mal ne m'aurait touché. Je ne suis, pour les gens qui croient, qu'un avertisseur et un annonciateur". Dis : "Je ne suis pas une innovation parmi les messagers ; et je ne sais pas ce que l'on fera de moi, ni de vous. Je ne fais que suivre ce qui m'est révélé ; et je ne suis qu'un avertisseur clair" » (S 6 V 50 ; S 7 V 188 et S 46 V 9)
- «Certes, cette communauté qui est la vôtre est une communauté unique, et Je suis votre Seigneur. Adorez-Moi donc. Ils se sont divisés en sectes. Mais tous, retourneront à Nous. Cette communauté, la vôtre, est une seule communauté, tandis que Je suis votre Seigneur. Craignez-Moi donc". Mais ils se sont divisés en sectes, chaque secte exultant de ce qu'elle détenait. Laisse-les dans leur égarement pour un certain temps. Revenez repentants vers Lui; craignez-Le, accomplissez la Salat et ne soyez pas parmi les associateurs, parmi ceux qui ont divisé leur religion et sont devenus des sectes, chaque parti exultant de ce qu'il détenait. » (S 21 V 92, 93; S 23 V 52-54 et S 30 V 31,32)
- «Quiconque désire labourer le champ de la vie future, Nous augmenterons pour lui son labour. Quiconque désire labourer le champ de la présente vie, Nous lui en accorderons de ses jouissances; mais il n'aura pas de part dans l'au-delà. Ou bien auraient-ils des associés à Allah qui auraient établi pour eux des lois religieuses qu'Allah n'a jamais permises? (...).» (S 42 V 20, 21)
- « et ton Seigneur a décrété : "n'adorez que Lui ; et marquez de la bonté envers les père et mère : si l'un d'eux ou tous deux doivent atteindre la vieillesse auprès de toi ; alors ne leur dis point : "Fi ! " et ne les brusque pas, mais adresse-leur des paroles respectueuses. Et par miséricorde ; abaisse pour eux l'aile de l'humilité ; et dis : "Ô mon Seigneur, fais-leur ; à tous deux ; miséricorde comme ils m'ont élevé tout petit" ». (S 17 V 23, 24)
- En nous révélant à travers des versets coraniques que le père d'Abraham (S 9 V 114) et le fils de Noé (S 11 V 45 à 47) ainsi que les femmes de Noé et de Lot (S 66 V 10) sont allés en Enfer, alors que la femme de Pharaon (S 66 V 11) est allée au Paradis, Dieu nous a montré éloquemment qu'aller en Enfer ou au Paradis est une affaire personnelle qui résulte exclusivement de ce qu'il y a dans les cœurs et des œuvres humaines apprécié(es) en fonction des critères d'évaluation du Créateur.
- La prière (*salat*) fait partie des actes d'adoration « des véridiques et des vrais pieux » (*S* 2 *V* 177); la prière est une obligation même pour les musulmans en voyage (*S* 4 *V* 101), pour les malades (*S* 4 *V* 103) et pour ceux qui se trouvent au combat face à l'ennemi (*S* 4 *V* 102). Ceux qui font la prière avec paresse et ostentation sont du nombre des hypocrites (*S* 4 *V* 142) et pour être « frères en religion » des musulmans, les transgresseurs doivent se repentir, accomplir la Salat et acquitter la *Zakat* (*S* 9 *V* 11).
- Le vénéré Cheikh Ahmadou Bamba a confirmé notamment par les vers 1081,1082, 1195 à 1197 et 1200 à 1205 de son « Traité de soufisme » que Dieu est l'Unique Pourvoyeur et que les Hommes ne peuvent être que des intermédiaires. Il a aussi, dans les vers 129 à 132 du Tome 1 de son « Recueil de poèmes en sciences religieuses » (pages 125 et 127), écrit : « Quiconque considère sa précellence sur les chiens, un chien est sans doute au-dessus de lui car l'origine de tout être humain est Adam et ce dernier est formé à partir du limon de la terre ; sachez-le! Tu n'as aucune précellence, mon frère, sur quelqu'un, ne sachant pas le sort qui t'attend dans l'au-delà. Voir aussi dans les vers 99 à 115 (Pages 39, 41 et 43 de ce Tome 1), ce qu'il a écrit à propos des « cinq prières » qui pour lui « sont instituées en une Obligation avérée ».

Le 30 septembre 2024

Colonel de Gendarmerie (er) Tabasky Diouf, Grand officier de l'Ordre national du Lion et Commandeur dans l'Ordre du mérite, Membre fondateur de l'Initiative Citoyenne « Jog Ngir Senegaal ».